

Délibération CHSCT 44 du 14 septembre 2017 Tour Bretagne

Aucun salarié, fonctionnaire ou contractuel ne doit être exposé à l'amiante à la Tour Bretagne

Les conditions à réunir sont les suivantes :

- Le Diagnostic Technique Amiante doit être constamment mis à jour.

Dans l'immédiat, le CHSCT 44 demande à la DGFIP et au Secrétariat Général d'obtenir par tout moyen légal auprès du Syndic la transmission immédiate du DTA tel qu'il est actuellement constitué.

- Le CHSCT 44 demande à la DGFIP et au Secrétariat Général de préparer une action judiciaire contre le diagnostiqueur pour tromperie sur l'état des matériaux amiantés.

- Le CHSCT 44 demande la communication immédiate des informations concernant le risque amiante fournies aux entreprises intervenant dans les locaux de Finances Publiques dans la Tour Bretagne, que Finances Publiques en soit donneur d'ordre ou qu'il en donne délégation au Syndic.

- Le CHSCT 44 demande la communication de la procédure d'évacuation qui demande des consignes précises notamment sur le risque d'exposition massive si un volet s'ouvre de manière intempestive.

- Le CHSCT 44 demande le plan de relogement provisoire des salariés concernés en cas d'ouverture intempestive,

- Le CHSCT 44 demande également communication du projet de relogement définitif.

- Le CHSCT 44 souligne l'urgence à remplacer les volets pour assurer la sécurité incendie et préserver la santé des agents, les mesures de dépoussiérage et de surfactage n'étant que des mesures provisoires qui ne garantissent pas l'absence de nouvel incident.

- Le CHSCT 44 demande la production d'attestations de présence par la DGFIP et le Secrétariat Général à tous les agents et contractuels ayant travaillé dans la Tour.

- Le CHSCT 44 demande que la mise en place dans les meilleurs délais d'un suivi médical avec la possibilité d'un examen par scanner.

- Le CHSCT 44 demande l'organisation immédiate d'une visite des locaux par une délégation du CHSCT (munie des équipements de protection nécessaires) pour expertiser à chaque étage occupé par Finances Publiques l'état des MCA repérés (allèges en fibrociments, calorifugeages dans les angles, volets, plinthes, sols, etc.)